
ICANN78 | Réunion générale annuelle – Séance conjointe : Conseil d'administration de l'ICANN et ALAC
Lundi 23 octobre 2023 – 3h00 à 4h00 HAM

ORATEUR NON-IDENTIFIÉ : Veuillez vous asseoir, nous allons commencer cette réunion.

Bonjour à tous et bienvenue à cette réunion conjointe entre le Conseil d'Administration et le comité At-Large. Veuillez noter que cette séance sera enregistrée et va suivre les normes de comportement attendu de l'ICANN.

L'interprétation pour cette réunion va inclure les six langues des Nations unies. Vous pouvez choisir l'interprétation sur le zoom de l'ICANN. Cette discussion aura lieu entre les membres de l'ALAC et du Conseil d'Administration, donc nous ne prendrons pas de questions de l'audience. Bien sûr, tous les participants peuvent faire des commentaires sur le chat. Vous pouvez sélectionner l'option sur le chat. Tout le monde aura connaissance de vos commentaires.

Avec cela, je vais passer la parole à la présidente du Conseil d'Administration de l'ICANN, Tripti Sinha.

TRIPTI SINHA : Bienvenue à notre première séance bilatérale avec l'ALAC. Comme vous le savez, il s'agit d'une conversation importante que nous avons durant ces réunions. C'est une opportunité pour nous de partager des idées et de comprendre où sont les principaux éléments.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Avec cela, je vais passer la parole au président du panel. Il s'agit de León.

LEON SANCHEZ :

Merci Tripti. Merci à tous d'être ici. Il est toujours bon de participer à ces réunions conjointes avec l'ALAC. Jonathan Zuck est ici, le président de l'ALAC, et nous avons d'autres membres qui sont présents avec nous.

Ces réunions conjointes nous permettent de dialoguer. Ce ne sont pas des réunions prérédigées ou préfaites. Il y a des questions qui ont été posées par l'ALAC et nous avons aussi, en tant que Conseil d'Administration, envoyé des questions à l'ALAC. Je pense qu'on va commencer par les questions... Non. En fait, nous allons essayer d'utiliser le temps que nous avons pour échanger, commencer avec une question de notre part, une question de votre part, etc.

JONATHAN ZUCK :

Je suis un fan de ce genre de réunions. Avant de commencer, je voulais donner à Tripti et à Sally un petit écusson du 25^{ème} anniversaire de l'ALAC puisque nous célébrons nos 25 ans à l'ALAC. La métaphore de cet anniversaire, c'est le petit moteur qui veut bien avancer. Il s'agit de la traduction d'un livre assez populaire pour les enfants aux États-Unis, « Je pense que je peux. Je pense que je peux. » Cela fait référence à l'acronyme ICANN. On peut donc commencer.

LEON SANCHEZ :

Très bien, Jonathan. Un joyeux anniversaire à l'ALAC.

La première question que vous avez soumise au Conseil d'Administration, il s'agit de la clarification sur les activités d'utilisation malveillante du DNS. On parle du DAAR, de cette solution et des outils qui ont été développés dans ce sens. D'ailleurs Jim, si vous voulez bien partager avec nous certains de ces renseignements.

JONATHAN ZUCK :

Nous avons rédigé cette question parce que nous voulions avoir des informations sur les recommandations qui sont ressorties du CCT et de la révision SSR2. En fait, ce n'était pas très explicite, mais les justifications et le langage qui sortaient des décisions du Conseil d'Administration indiquaient qu'il y avait moins de focalisation sur le DAAR. On s'est rendu compte qu'il devait y avoir une période de commentaires publics. Cela ne s'est pas produit. Voilà, c'est un peu pour cela que nous avons rédigé cette question.

JIM GALVIN :

Merci pour votre intérêt sur le DAAR. Le DAAR avait été développé au départ pour être une ressource pour la communauté. C'est bon de savoir que vous êtes supporters de ce programme. Le Conseil d'Administration aussi appuie ce programme du DAAR et son évolution. Nous allons pouvoir continuer à développer cela pour que cela devienne une vraie ressource pour la communauté.

Je vais élargir un peu la question et parler de l'utilisation malveillante du DNS en général. Nous allons vous parler de deux autres activités qui ont lieu dans cet espace. Nous allons aussi parler de l'évolution du DAAR.

L'ICANN est très active lorsqu'il s'agit de fournir des ressources à la communauté, de fournir des études et beaucoup d'éléments de recherche qui peuvent permettre d'en apprendre plus sur l'utilisation malveillante du DNS. Il y a eu des recherches qui ont été faites sur les données du DNS. Des rapports ont été faits pour la communauté, pour tout ce qui est opérateurs de registre et bureaux d'enregistrement.

Ce qui a été observé, c'est que certains domaines peuvent être classifiés en catégorie : actifs, non actifs, passifs, etc. Il y a des catégories afin que l'on puisse comprendre les noms de domaine pour les bureaux d'enregistrement. On s'est rendu compte qu'il y avait des modèles de menaces qui sont différents. Il y a là des opportunités différentes et diverses pour les mauvais acteurs du monde.

Dans cet espace, nous avons publié un document de recherche très récemment et cela a été présenté durant une conférence en Europe en 2023. C'est du progrès lorsqu'il s'agit de l'utilisation malveillante du DNS.

En outre, nous avons avec le DAAR des études qui ont été faites sur les blockchains et les données des listes bloquées. Ces études ont été faites par des parties tierces. L'ICANN utilise les résultats de ces recherches. Ce qui a été fait dans ce sens, c'est qu'on a créé des indicateurs pour évaluer ces listes bloquées de réputation. On peut tirer avantage de ces données et elles sont utiles, elles ont un rôle à jouer. Ce travail aussi a été publié et ces listes sont disponibles. Ces informations sont disponibles pour la communauté. Il est possible d'y avoir accès.

Nous avons aussi une plateforme pour collecter des informations sur les noms de domaine en plus de ce que le DAAR nous fournit aujourd'hui. Nous allons rendre tout cela disponible lorsqu'il s'agit de la logistique et des données. Tout cela sera facile d'accès pour tous pour la communauté.

La plateforme en elle-même sera développée d'une façon modulaire. Ceci est important parce que le premier module sera sur DAAR et ce sera incorporé dans ce module. Dans l'avenir, il y aura d'autres indicateurs qui pourront être utiles pour les domaines, pour les classifications des noms de domaine malveillants, etc., certaines des thématiques sur lesquelles nous travaillons.

Nous parlons maintenant de la finalisation des exigences nécessaires pour pouvoir mettre tout cela en œuvre très bientôt. Il s'agit des informations du DAAR et des données sur les utilisations malveillantes du DNS. Ce sont des sujets qui sont vraiment importants à l'ICANN. Et dans l'organisation générale en général, nous apprécions l'intérêt de l'ALAC sur ces sujets. Merci.

LEON SANCHEZ :

Merci Jim. Je ne sais pas si vous avez des remarques sur cela ou s'il y a des collègues de l'ALAC qui sont présents dans la salle qui veulent participer.

JONATHAN ZUCK :

Est-ce que nous allons repenser ce système pour qu'il soit plus modulaire ? Est-ce qu'il y aura un DAAR 2.0 qui devait être développé ? Est-ce que cela a été repoussé ou est-ce que cela va devenir quelque chose d'autre ? À un moment, on avait aussi un autre projet qui pouvait nous permettre de faire des prédictions analytiques pour les bureaux d'enregistrement. Mais est-ce que quelque chose en est ressorti ou pas ? Je ne sais pas. Je suis curieux. Est-ce que le DAAR va devenir autre

chose ? Est-ce qu'on va utiliser un autre modèle, un autre système d'analyse pour les statistiques d'utilisation malveillante ?

JIM GALVIN :

Vous posez des questions très spécifiques dont je n'ai pas la réponse. Lorsqu'il s'agit de la partie des bureaux d'enregistrement, l'intention est d'inclure les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre. C'est pour cela que l'on pouvait développer le DAAR 2.0. Je ne sais pas s'il y a quelqu'un ici qui travaille sur ce projet et qui pourrait nous en parler et nous donner plus de détails.

JONATHAN ZUCK :

C'était juste une question. J'étais curieux car il y avait une notion qui disait que le DAAR va inclure des nouvelles technologies pour les bureaux d'enregistrement et qui pourrait fournir des fonctionnalités et des caractéristiques de base pour faire des prédictions analytiques, pour tout ce qui est des enregistrements, etc. Je ne sais pas si cela fonctionne avec le DAAR, si vous avez quelque chose de planifié. Je sais que j'ai des questions qui sont assez spécifiques. C'est quelque chose qui nous intéresse car on en a beaucoup discuté. On peut y revenir et laisser ces questions en suspens.

JIM GALVIN :

Merci beaucoup pour cette question. C'est quelque chose à quoi je ne peux pas répondre tout de suite. Il faudra vraiment qu'on voit cela de manière interne à l'ICANN. Sally me dit ici qu'ils vous donneront une réponse ultérieurement.

LEON SANCHEZ : Je ne sais pas, Edmon, si vous voulez faire un commentaire.

EDMON CHUNG : Je voulais juste rajouter vis-à-vis de ce qui a été dit. Du point de vue du Conseil d'Administration, en tout cas de mon point de vue, je ne pense pas que le DAAR est en train d'être éliminé. Au contraire, on est en train de le faire évoluer.

Un petit point en plus, j'espère vraiment que ce rapport sera livré bientôt parce qu'il sera très utile pour comprendre l'utilisation malveillante des IDN également, parce que c'est un point de vue assez différent en ce qui concerne les données. Donc, ces données sont vraiment très importantes.

Un autre point, il est très difficile de savoir comment nous pouvons faire vis-à-vis de ces mesures à prendre quand on réfléchit un peu à ce qu'on a déjà fait. Et surtout, Owen nous a expliqué et nous a dit, et on voit tout ce qu'on a déjà fait et c'est là où l'on voit l'évolution de nos méthodes pour essayer de faire face à ces problèmes. L'idée, ce n'est pas de détendre le DAAR mais de le faire évoluer pour avoir une plateforme qui nous permette d'avoir ces mesures qui peuvent nous permettre d'avoir des manières d'atténuer ces utilisations malveillantes.

LEON SANCHEZ : Merci beaucoup.

Pour continuer sur avec cette dynamique d'avoir une question et une question, je voulais vous poser la question du Conseil d'Administration à l'ALAC. Quel est votre point de vue sur les enregistrements volontaires des opérateurs de registre et la manière de l'appliquer en lien avec la mission de l'ICANN ? Parce que je pense que c'est très important que vous nous donniez votre point de vue, surtout avec cette nouvelle série de gTLD. Quel est votre point de vue sur ces RVC ?

JONATHAN ZUCK :

Merci pour cette question. Je ne vais pas m'attarder trop longtemps, mais je vais vous donner une réponse très simple.

Nous avons un consensus assez large au sein de la communauté de l'ALAC pour dire qu'il faut mettre en place ces RVC. Bien sûr, il y a des difficultés, il y a toujours des défis vis-à-vis de cette mise en œuvre de ces RVC, mais je pense qu'en tant que mécanisme, les RVC n'étaient pas possibles et il fallait donc trouver des solutions. On a vu des propositions très intéressantes venir de différents points de vue. On a eu des questions de clarification, des mesures d'application des RVC pour voir si cela s'appliquait aux parties tierces. Bien sûr que c'est une question légitime. De notre point de vue en tout cas, à l'ALAC, nous ne sommes pas des avocats, nous ne sommes pas des spécialistes du droit. Nous représentons les utilisateurs finaux. On a donc ce consensus au sein de l'ALAC.

Mais Joanna, si tu veux prendre la parole.

JOANNA KULESZA :

Oui, je suis heureuse de continuer sur cette question. Je suis aussi heureuse de répondre à la deuxième question du Conseil d'Administration. Je vais répondre à cette question maintenant.

Nous avons une réponse écrite de la part de l'ALAC qui dit que l'ALAC comprend que cette question doit être prise dans un contexte particulier. Et nous voulons noter que cette question des volontaires qui existent dans l'enregistrement volontaire des opérateurs de registre s'appliquerait pour les opérateurs de registre qui auront réussi le processus et auront créé un accord en amont.

Dans ce contexte, la question du volontariat ne veut pas dire que nous la mettrons en place de manière obligatoire, mais il y a un engagement qui doit être pris, en particulier par les candidats de gTLD qui doivent se conformer à la politique de l'ICANN. Ce point de vue a déjà été pris par les SubPro, le point 9.3

Nous avons également dit que l'ICANN ne devrait pas s'impliquer dans des modifications de contenu et cela est soutenu par les statuts 1.1(c) La section 1.1(d) des statuts dit que les accords ne doivent pas être remis en cause à cause de certains conflits et des violations de la mission de l'ICANN. Sinon, cela sortirait du champ d'application de l'ICANN et de ses pouvoirs.

L'ALAC suit cette pensée qui dit que les RVC qui sont pris dans un accord avec un opérateur de registre doivent être mis en œuvre. Sinon, il n'y a aucun intérêt à voir ces RVC. Cela prendrait en compte tous les RVC qui prennent des publications faites par les opérateurs de registre. Donc, les RVC doivent être mis en œuvre et doivent être appliqués.

Enfin, en comprenant la question du Conseil d'Administration, la manière d'appliquer ces RVC, l'ALAC, pense que tant que les RVC sont accompagnés d'une description claire de la manière dont ils seront mis en œuvre, ce qui serait considéré comme une violation des RVC, cela permettrait donc à l'ICANN d'évaluer et de faire une évaluation complète de ces RVC. Ce mécanisme d'évaluation pourrait changer au cas par cas. Il serait important qu'il soit raisonnable, faisable. C'est là-dessus que le soutien de la communauté se trouve.

Nous n'attendons pas de l'ICANN qu'elle soit complètement en accord avec le fait que le staff doive suivre l'application de tous les RVC. La seule complication ici serait la manière de faire un cas par cas pour le champ d'application de tous ces RVC. Cependant, nous savons que c'est quelque chose que l'ICANN fait déjà grâce à ces engagements publics et à ces opérateurs de registre des gTLD. On a un exemple, par exemple la publication d'une politique récente.

Nous comprenons également que les RVC, grâce à la publication des SubPro, rentreront dans un processus qui ne peut être parfois pas suffisant. Nous voulons parler de l'efficacité des PICDRP. Nous voyons qu'il n'y a pas de besoin pour obtenir des éléments [inaudible]. Il y a un besoin de recevoir des éléments probants en cas d'état malveillant ou d'actions malveillantes pour conduire une révision des réponses proposées.

LEON SANCHEZ :

Merci. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut ajouter quelque chose ? En attendant, merci de vos commentaires. Tout cela est très utile. Nous

pourrons continuer d'en discuter. Toutes ces conversations avec l'ALAC sont toujours très utiles.

Passons à la deuxième question qui nous vient de l'ALAC. Cela suit un peu ce domaine des RVC et des modifications aux contrats actuels. Cette deuxième question : quel est l'avis du Conseil d'Administration sur les modifications contractuelles apportées à l'accord d'accréditation des bureaux d'enregistrement qui sont en cours de négociation entre la chambre des parties contractantes et ICANN Org afin de renforcer l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS ?

Je vais passer la parole à Becky.

BECKY BURR :

Le Conseil d'Administration soutient le leadership des bureaux d'enregistrement et des opérateurs de registre dans ces démarches. Nous voulons nous focaliser sur une application possible de ces modifications sur les contrats. Le focus était vraiment sur une application qui soit durable. Vous savez, ces amendements vont être votés. En ce moment, nous encourageons les opérateurs et les bureaux à voter. Ce projet pourra avancer et nous être utile. Beaucoup de choses ont été faites en très peu de temps, en six mois.

Il y a eu des questions liées à la période de commentaires publics et nous avons dit dès le début qu'il y avait deux manières d'imposer ces obligations sur les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre. Il s'agit en premier d'utiliser des négociations contractuelles entre l'ICANN et les parties contractantes en utilisant les processus d'élaboration des politiques. Tout au long de ce processus, nous avons

vu qu'une fois que les contrats étaient en place, on pourrait continuer avec des micro-PDP. L'ICANN soutient cette démarche. C'est une nouvelle approche, nous ne savons pas trop que sont ces micro-PDP.

Nous avons des processus d'élaboration de politiques qui sont déjà publiés dans les statuts constitutifs. Je ne sais pas si on va pouvoir sauter des étapes dans ce sens. La raison pour laquelle nous allons mettre en œuvre ces micro-PDP, c'est pour que l'on puisse se focaliser sur les détails et travailler sur un cadre spécifique. Nous avons vu les modifications des contrats entre l'organisation et les parties contractantes, mais lorsque ces contrats entrent en jeu, il y a beaucoup de possibilités de discuter en plus de détails sur ce qui est nécessaire pour l'avenir.

Lorsqu'il s'agit de l'autre question sur le DAAR et l'utilisation malveillante du DNS, je ne suis pas payée par l'Institut de l'utilisation malveillante du DNS, mais je voulais encourager et apprécier le travail qui a été fait sur ce sujet. Il faudrait que chacun d'entre nous puisse examiner ce qu'ils ont rédigé dans leur rapport. Il y a là beaucoup d'informations qui pourraient nous être utiles.

LEON SANCHEZ :

Merci Becky. Y a-t-il des réactions, des commentaires ?

JONATHAN ZUCK :

Je pense que tout cela nous paraît logique. Nous attendons que le vote se fasse en ce qui s'agit de ces modifications ; comme cela, nous aurons plus d'outils à utiliser contre ces personnes que vous appelez les

mauvais acteurs. Tout se fait par étapes et nous sommes sur la bonne voie. Merci.

LEON SANCHEZ : Pour notre prochaine question du Conseil d'Administration vers l'ALAC : quel est votre point de vue sur l'évaluation du respect des droits humains lors de la sélection des lieux de réunion étant donné que les critères développés par le groupe de travail sur la stratégie de réunion n'incluent pas actuellement les droits humains ? Nous aimerions entendre vos points de vue sur le sujet.

RICARDO HOLMQUIST : Je vais répondre à cette question. Je ne sais pas si je peux parler en espagnol.

LEON SANCHEZ : Je ne sais pas si nous avons de l'interprétation.

ORATEUR NON-IDENTIFIÉ : Oui, nous avons de l'interprétation.

LEON SANCHEZ : Donc, vous pouvez parler en espagnol.

RICARDO HOLMQUIST : Je veux tirer avantage de l'interprétation. Je suis membre At-Large.

L'ALAC soutient le concept de la sélection des différents lieux. Bien sûr, nous voulons suivre les droits humains. Mais le problème, c'est comment allons-nous déterminer les droits humains ? Où mettons-nous une limite ou une ligne que l'on ne peut pas dépasser pour déterminer quels pays soutiennent les droits humains et ceux qui ne le font pas ? C'est une question importante. Lorsqu'il n'y a pas de limite à respecter pour savoir quels pays respectent les droits humains, quels pays ne les respectent pas, etc., il nous faut savoir que font ces pays en termes de respect des droits humains. Pour certains pays, il y a des choses qui sont normales, d'autres pour qui ce ne l'est pas. Il y a des pays qui ont des cultures différentes et qui ont des avis contraires. Il y a tellement de pays qui sont représentés ici, donc ce serait compliqué pour chacun de décider quel pays respecte ou pas. Les cultures sont différentes.

Malgré tout, si on veut avoir « un monde, un Internet », il serait difficile de ne pas aller dans certains pays. Il faudrait pouvoir inclure tous ces pays parce que c'est « un monde, un Internet ».

De notre point de vue, il faut renvoyer la balle à ICANN Org. Oui, nous sommes d'accord, il nous faut respecter les droits humains et il faut étudier la chose à savoir où l'on va tenir les réunions de l'ICANN en respect des droits humains. Mais il nous faut une politique qui soit claire, à savoir quels sont exactement les droits humains que l'on va respecter, où est la limite, où va être la ligne rouge que l'on ne va pas pouvoir dépasser.

Il faut peut-être utiliser certaines des exigences qui ont déjà été mises en œuvre par l'ONU, etc. Nous avons des indicateurs que nous pourrions utiliser, des indicateurs qui utilisent d'autres organisations pour ne pas avoir à refaire le travail et ne pas refaire une autre évaluation complète pour savoir qui respecte les droits humains. Nous devons dire : « Nous allons à tel endroit parce que tel endroit respecte les droits humains » ou « Nous allons aller dans un autre pays parce que les droits ne sont pas respectés. » Je ne sais pas si on peut répondre à cette question.

LEON SANCHEZ :

Merci Ricardo. Si j'ai bien compris, je n'avais pas mon casque, donc je n'ai pas écouté l'interprétation.

Je pense qu'Hadia veut rajouter quelque chose à cela. Hadia, voulez-vous prendre la parole, s'il vous plaît ?

HADIA EL MINIAWI :

Merci. Un commentaire de ma part.

Si on ne prend pas les droits humains en compte lorsque l'on choisit les lieux pour la réunion, cela pourrait envoyer un mauvais message et cela peut soulever des problèmes éthiques. Cependant, la mission de l'ICANN est une mission technique et opérationnelle – en tout cas, c'est son objectif premier. La mission de L'ICANN se concentre sur le fonctionnement fluide de l'Internet.

Si désormais on essaie d'impliquer des considérations politiques plus larges et des problèmes de droits humains, cela peut créer des problèmes. Cependant, ayant dit cela, il faut savoir que le modèle de l'ICANN est le modèle multipartite et les décisions qui sont prises doivent être prises basées sur le point de vue de ce modèle multipartite. Comme il a été mentionné aujourd'hui, il y a plus de 160 pays qui sont représentés dans cette réunion et cela a un impact sur la sélection des lieux pour les réunions. Ces réunions pourraient être décidées par le consensus de la communauté plutôt que de réfléchir à des enjeux politiques de droits humains, parce que cela pourrait amener l'ICANN dans une direction où nous ne voudrions pas aller.

JONATHAN ZUCK :

Je voulais vous rappeler que ce n'est pas un forum politique, donc peut-être on n'a pas envie de recréer une réunion. On peut donner par contre cette question au forum des politiques, au forum public, pour qu'ils nous donnent leur avis. On a eu des discussions au sein de l'ALAC qui étaient assez vagues et la résolution à ce point est assez difficile à

atteindre. Tous ces points sont valides, mais on ne veut pas rentrer dans une conversation ouverte sur ce point pour le moment. Je recommanderais au Conseil d'Administration de le mettre à l'ordre du jour des forums publics.

LEON SANCHEZ : Merci Jonathan.

SALLY COSTERTON : Je confirme effectivement ce que Jonathan vient de dire. Il y a beaucoup de choses qu'on peut dire sur ce point. Je ne voulais pas empêcher Hadia de parler.

La question c'est : qu'est-ce que vous pensez ? Quel est le point de vue de l'ALAC ? Comment pensez-vous qu'on devrait faire cela ? Parce que ce n'est pas forcément une question de politique, car on ne pense pas qu'on ne s'y attarde pas du tout. On a ces points de vue sur notre site Web, donc c'était vraiment une question de clarté. Et je ne veux pas qu'on ait l'impression qu'on ignore complètement ce point parce que ce n'est pas vrai. C'est quelque chose qui revient en tout cas à ces forums publics.

LEON SANCHEZ : Merci Sally. C'est vraiment l'esprit de cette question et c'est pour cela qu'on reconnaît que cela ne fait pas partie des politiques pour le moment. Nous avons besoin de votre aide pour que nous tous ensemble puissions trouver une manière d'avoir une orientation pour l'ICANN, pour la communauté dans son ensemble, pour qu'on crée

peut-être des critères par exemple, des mesures, des lignes directrices qui pourraient nous aider à, dans le futur, créer une analyse d'impact sur les droits humains. Cela nous aiderait peut-être à décider dans quels endroits nous pouvons aller, dans quels endroits nous ne pouvons pas aller, où on peut tenir nos réunions et quels sont les endroits qui ne répondent pas à nos critères de droits humains.

Mais encore une fois, c'est quelque chose qui est pris en compte, comme l'a dit Sally. C'est quelque chose qui a très toujours été là, on a toujours posé cette question. C'est vrai que pour le moment, il n'y a pas de mesures concrètes. Et on vous l'a dit, nous avons besoin de votre soutien pour créer des politiques, pour être plus clairs et pour que dans le futur, nous ayons une ligne directrice sur où tenir nos réunions.

Je vois qu'Edmon veut prendre la parole.

EDMON CHUNG :

Merci beaucoup. J'ajoute à ce qui vient d'être dit.

La question du Conseil d'Administration a deux niveaux. Nous savons que pour le moment, nos politiques n'incluent pas ce point de vue, mais beaucoup de membres du Conseil d'Administration poussent pour que cette politique devienne importante et qu'il y ait une vraie évaluation des lieux de réunion dans le futur.

Je crois que cette première question dans la question c'était : est-ce que vous pensez que c'est une bonne chose ? Est-ce que c'est quelque chose que nous devrions faire, de pousser pour cette prise de décision si nous n'avons pas de politique ?

La deuxième question est de savoir si, sur le long terme, il faudrait qu'il y ait une discussion de la communauté dans son ensemble. Et dans ce cas, si vous pensez que oui, comment est-ce qu'on lance ce processus de conversation avec la communauté dans son entièreté ?

RICARDO HOLMQUIST : Pour répondre, la première phrase de ma réponse, c'était que l'ALAC soutient l'évaluation des droits humains pour le choix des réunions. Oui, nous soutenons cette inclusion. Nous soutenons cette proposition, bien sûr.

LEON SANCHEZ : Sarah.

SARAH DEUTSCH : Je voulais ajouter peut-être une couche de complexité parce que parfois, il y a des exemples qui ont des problèmes de liberté d'expression dans les réunions ou il pourrait y avoir des problèmes de droits humains et d'atteinte à la sécurité physique des personnes qui ne peuvent pas parler librement. C'est quelque chose qui nous préoccupe grandement.

JONATHAN ZUCK : C'est un point très personnel, donc je prends la parole en mon nom propre.

Cela fait des années que nous nous penchons sur ce problème. Et je pense que Sarah a raison. Nous pourrions voir cette question des droits

de l'homme sous le fait que dans l'espace des réunions, la garantie de la sécurité est importante. Nous pourrions ajouter des bonnes pratiques. La question des visas est effectivement un vrai problème. Nous savons que beaucoup de monde veut participer à nos réunions. Il faut s'assurer que ce groupe, qui est tellement divers qui représente notre communauté, puisse avoir accès à nos réunions et les questions des visas peuvent parfois poser des problèmes. C'est évidemment quelque chose qui aurait beaucoup de sens et sur quoi il faudrait s'y pencher. Parfois d'ailleurs, cela pourrait exclure mon pays si on prend ce point des visas en compte.

LEON SANCHEZ : Quelqu'un veut rajouter quelque chose ?

PAULO ROQUE : J'aimerais proposer quelque chose. Je m'appelle Paulo Roque, je suis président d'une association de logiciels au Brésil.

LEON SANCHEZ : Je suis désolé de vous interrompre. Êtes-vous un membre de l'ALAC ?

PAULO ROQUE : Non.

LEON SANCHEZ : Je suis désolé, mais nous ne permettons qu'aux membres de l'ALAC de prendre la parole. Bien sûr, vous pouvez poser votre question durant le forum public qui aura lieu plus tard dans la semaine.

PAULO ROQUE : Merci beaucoup.

LEON SANCHEZ : Voilà notre prochaine question : quelles mesures proposez-vous pour faire de l'ICANN une organisation plus durable et respectueuse de l'environnement ? Bien sûr, c'est une question du Conseil à l'ALAC. Nous voulons tirer profit de cette nouvelle tendance en ce moment, parce que nous sommes conscients que c'est un sujet qui est important pour beaucoup de personnes. Il y a une partie de la communauté qui pousse ce mouvement de durabilité et d'environnement. Au Conseil d'Administration, nous parlons aussi de ce respect de l'environnement. Ici, nous aimerions continuer à travailler sur cette idée pour savoir comment nous pouvons avancer sur ces objectifs.

JONATHAN ZUCK : Il y a une participante ici qui nous vient du Canada et qui va nous parler en canadien. Prenez vos écouteurs.

MARITA MOLL : Je ne vais pas parler anglais canadien. On peut prendre l'accent.

Vous avez la raison, Leon, c'est une question qui est très importante. J'ai assisté à beaucoup de réunions dernièrement où ce sujet a été

abordé. D'ailleurs, au dernier IGF, je modérais à distance. C'était quand même une réunion à haut niveau et il y avait des panels de haut niveau qui discutaient de ces sujets, de ces objectifs durables. Quand vous parlez de durabilité, vous pensez à l'écodurabilité, n'est-ce pas ? Je veux vous raconter une petite histoire.

Quand j'ai commencé à participer aux réunions, donc à me déplacer, je me souviens que la façon dont vous distribuiez l'eau, au tout début, nous avions des pichets avec de l'eau et des verres. Ensuite, nous sommes passés à des bouteilles d'eau. Nous savons très bien qu'il y a des manières plus durables de distribuer de l'eau. Je me souviens, on était en Inde, une personne a pris la bouteille d'eau et a dit : « c'est un signe parce que nous sommes dans un pays du tiers monde, on ne peut pas boire l'eau du robinet. » C'est juste un exemple.

Il y a des petits détails que l'on peut étudier comme cela : ne pas avoir des bouteilles en plastique, peut-être aussi travailler sur les déplacements. Il nous faut étudier les manières dont l'ICANN opère en tant qu'organisation. Il est temps de réfléchir sur ce que fait cette organisation à travers un prisme plus respectueux de l'environnement. Est-ce qu'on fait mieux ? Peut-être, peut-être pas.

C'est un sujet tout à fait compliqué. Il nous faudrait un audit écologique. Il faudrait que l'on fasse cela de manière régulière. Il nous faudrait mettre en place des objectifs. On parle d'indicateurs ou de paramètres. Voilà, c'est une autre raison de le faire. Au sein de cette communauté, il y a une norme ISO que les autres organisations utilisent. Ils ont des systèmes d'audit. Peut-être que cela pourrait être utilisé par

l'organisation, peut-être que ce sont des systèmes que l'on devrait étudier pour aborder cet enjeu.

Bien entendu, il faudrait que tout cela soit fait en utilisant ce modèle multipartite de l'ICANN qui opère à travers le monde. Il faudrait peut-être recommencer à zéro. Je pense qu'il y a peut-être des parties tierces qui pourraient nous aider à l'ICANN. Il faut qu'on commence par des petites étapes de toute façon. D'ailleurs, est-ce qu'il y a des démarches qui ont commencé ? Est-ce que l'ICANN étudie la question en ce moment ?

SIRANUSH VARDANYAN :

Merci Marita. C'est un bon moment d'entamer cette conversation. Je me souviens d'avoir fait une recommandation qui a été appuyée par l'équipe du Conseil d'Administration qu'il était temps de mettre en place un objectif sur ce sujet. La réponse pour vous, c'est oui. Il s'agit là d'un objectif qui est pour l'exercice fiscal 2024. Nous allons mettre en place une approche qui va nous permettre d'être plus respectueux vis-à-vis de l'environnement. Nous espérons faire même plus que cela. Mais nous en avons discuté. Où allons-nous commencer ? Est-ce qu'on peut commencer par cela par exemple, changer les bouteilles d'eau ? Est-ce qu'on peut faire ceci ou cela ?

On devrait utiliser nos pouvoirs de facilitateur pour justement mettre en œuvre des recommandations pour en arriver à une démarche positive. On doit utiliser les ressources que l'on a. Nous allons aussi mettre en œuvre un sous-groupe au niveau du Conseil d'Administration. On peut aussi intégrer certains membres de la

communauté pour obtenir des idées. Et alors que le cadre de travail va évoluer, nous pourrions en discuter, peaufiner cela et publier peut-être un rapport ou une recommandation. Cela prend du temps.

D'ailleurs à ce sujet, Xavier Calvez en a parlé, ce sera pour le prochain plan stratégique. Nous voulons nous assurer que le travail soit fait pour arriver à nos objectifs. Il y a une discussion qui est en cours.

Encore une fois, merci pour votre question. Il est encourageant d'entendre votre intérêt sur cette thématique.

LEON SANCHEZ :

Merci Sally.

Je pense que Maarten Botterman veut rajouter quelque chose.

MAARTEN BOTTERMAN :

C'est important. Nous avons commencé cette conversation au Conseil d'Administration. Nous savons très bien qu'avec l'impact de l'Internet sur le monde... D'ailleurs, il y a eu des discussions durant l'IGF sur ces démarches écologiques. L'Internet a eu un impact positif pour que le monde devienne plus durable. Nous pouvons contribuer à cela et nous pouvons voir au sein des opérations ce que nous pouvons faire et aider à faciliter certaines démarches. C'est un élément crucial. En fait, nous pensons savoir mais nous ne savons pas. Comme vous le voyez, est-ce que ces bouteilles sont respectueuses de l'environnement ? Peut-être qu'elles le sont, mais je ne sais pas vraiment ce que cela veut dire. Mettre en place des systèmes de mesures pourrait nous aider.

De plus, nous ne pouvons pas déterminer l'équilibre, à savoir ce qui est respectueux de l'environnement et comment notre écosystème fonctionne dans ce sens. C'est là où on aurait besoin de trouver des informations pour établir un bon équilibre et prendre les mesures nécessaires. J'espère que cela fait du sens.

MARITA MOLL :

Merci d'avoir ajouté ces informations. En fait, nous devons le faire au sein d'un système multipartite, ce qui complique beaucoup les choses. Mais c'est faisable. Il faut commencer maintenant, c'est sûr. En fait, peut-être que cette bouteille en plastique est plus durable, du moins respectueuse de l'environnement que le pichet d'eau que l'on avait auparavant.

JOANNA KULESZA :

Nous avons commencé à en discuter, nous avons eu des séances. En fait, nous avons des discussions sur l'environnement. Nous espérons le faire d'une façon multipartite pour augmenter cette démarche vis-à-vis de l'environnement. Il ne s'agit pas seulement du Conseil d'Administration, mais pour l'ALAC aussi. Nous pouvons organiser une initiative ascendante au sein de l'organisation.

LEON SANCHEZ :

Merci. Quelqu'un veut-il ou veut-elle faire un commentaire sur cela ? Très bien. Je vois qu'il y a une main levée dans la salle, mais je ne sais pas qui c'est. Pari, allez au micro s'il vous plaît.

PARI ESFANDIARI : Je voulais ajouter quelque chose.

Depuis l'année dernière, des membres de l'ALAC et d'autres communautés, nous nous sommes rencontrés pour parler de ces objectifs de développement durable. Nous avons parlé vis-à-vis de l'ICANN. Nous avons eu plusieurs réunions, nous avons un ordre du jour, nous avons des objectifs et nous allons continuer cette conversation.

SALLY COSTERTON : Merci Pari. Vous avez travaillé avec notre personnel et vous allez continuer. Je sais qu'il y a beaucoup d'intérêt au niveau de la communauté et nous voulons nous assurer que nous puissions coordonner ce travail et que vous ne travailliez pas en silo. Je vous remercie de ce rappel car tout cela est très important.

LEON SANCHEZ : Très bien.

Je pense qu'encore une fois, cette réunion s'est bien passée. N'est-ce pas, Jonathan ? Je pense que c'est la première réunion conjointe dans laquelle nous avons eu le temps de parler des sujets qui nous intéressaient, des sujets qui étaient sur l'ordre du jour. Cette nouvelle dynamique nous nous convient très bien.

Je vous remercie tous de votre participation, de votre présence. Je remercie mes collègues membres du Conseil d'Administration, mes collègues de l'ALAC. Jonathan, voulez-vous faire des commentaires pour terminer cette réunion ?

JONATHAN ZUCK : Nous aimons beaucoup cette possibilité de parler directement avec le Conseil d'Administration. Nous savons très bien qu'il y a d'autres parties de l'ICANN qui sont responsables pour exécuter tous ces projets. Nous devons conduire ces conversations stratégiques avec le Conseil d'Administration.

Comme l'a dit Joanna, nous avons trois séances plénières qui vous intéresseraient peut-être : nous avons la réunion avec les RALO, nous avons aussi une réunion que va modérer Hadia sur les nouvelles technologies, il y a aussi une réunion que va modérer Marita pour le SMSI+20, les implications, etc.

LEON SANCHEZ : Merci Jonathan. Comme vous voyez, nous n'avions rien prévu et nous avons fait beaucoup de progrès dans ce sens.

Merci à tous. Cette réunion est terminée.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]